



Fin du projet de stockage de déchets radioactifs au cœur du PNR Millevaches

Une (rare) victoire de la démocratie participative

Communiqué de presse du 20 décembre 2017

Monsieur le Préfet de la Corrèze a annoncé mardi 19 décembre lors de la réunion de la Commission de suivi des sites miniers uranifères de la Corrèze, que l'État n'autoriserait pas la société AREVA à stocker les déchets radioactifs issus des dépollutions de sites de réemplois de « stériles miniers », sur l'ancien site du Longy à Millevaches, à proximité de la maison du Parc Naturel Régional.

Les associations saluent la méthode employée par le Préfet de la Corrèze, qui a su écouter et se donner le temps de l'analyse des arguments déployés par la société civile dans ce dossier depuis la consultation publique organisée sur le projet en septembre 2015¹.

La mobilisation des établissements publics compétents (IRSN, BRGM), le travail du conseil scientifique du PNR, les réunions publiques associatives et les notes techniques produites à l'appui de nos arguments (jugés « intelligibles et pertinents » par Monsieur le Préfet) l'ont finalement emporté et permettent une décision partagée :

- L'ancien site de Darnets devra être réhabilité par AREVA selon les modalités prévues pour un ancien site minier (sans dépôt des déchets liés à cette dépollution sur l'ancien site du Longy) puisque c'est ce qu'il est. Les associations ont démontré l'analyse erronée de la société AREVA et des contaminations deux fois plus importantes que celles avouées par la société minière. La situation du propriétaire du site sera également résolue.

- Les déchets issus de la dépollution de sites ayant utilisé des matériaux miniers radioactifs (commune de Saint Privat notamment) seraient stockés sur l'ancien site de La Porte (commune de Saint Julien aux Bois), sous réserve de la démonstration de l'absence d'effets sur les eaux, et d'une meilleure compréhension des effets potentiels des eaux reconnues fortement polluées de l'ancienne mine à ciel ouvert). 3400 m³ et non plus 10000m³ sont concernés.

Les associations signataires, qui ont toujours joué le jeu des mécanismes participatifs, se félicitent des avancées dans ce dossier et restent mobilisées afin que les dépollutions minières en Corrèze soient totales.

*Associations Source et Rivière du Limousin, Corrèze Environnement, La Loutr
Fluorescente, Nature sur un Plateau, Limousin Nature Environnement*

¹ Pour aller plus loin : <http://www.sources-rivieres.org/dossiers-emblematiques/cogema-areva-en-limousin/article/septembre-2015-projet-de-stockage>